

portant validation de l'avenant n°1 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville de Bernay

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le marché n°19-2020 portant fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville de Bernay
Vu le projet d'avenant

Considérant qu'il convient de prolonger d'un mois la prestation et de 5 000 € TTC le montant maximum alloué au marché afin de permettre la mise en place du nouveau marché et la continuité du service,
Considérant ainsi la nécessité de valider cet avenant

DECIDE :

De valider l'avenant n°1 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville de Bernay prolongeant d'un mois la durée du marché et de 5 000 € TTC maximum la fourniture.